

Table des matières

	Page
Chapitre 1 – Le thème	3
Sept faits fondamentaux concernant la grâce	4
Premièrement : La grâce n'est pas refusée pour cause d'indignité	4
Deuxièmement : La grâce ne peut être diminuée pour cause d'indignité	5
Troisièmement : La grâce ne peut contracter de dette	6
Quatrièmement : La grâce ne s'exerce pas dans le juste acquittement d'une dette	8
Cinquièmement : La grâce n'est jamais l'acquittement trop généreux d'une dette	11
Sixièmement : La grâce n'apparaît pas dans les rapports immédiats de Dieu avec le péché des inconvertis	12
Septièmement : La grâce n'apparaît pas dans les rapports immédiats de Dieu vis-à-vis des péchés des croyants	16
Chapitre 2 – Le salut par grâce	23
I. Les trois motifs divins de la grâce.	23
Premièrement : Il est dit que les hommes sont sauvés afin que de « bonnes œuvres » puissent en résulter	24
Deuxièmement : Il est dit que les hommes sont sauvés à cause des avantages qu'ils en retirent	28
Troisièmement : Il est dit que les hommes sont sauvés pour que la grâce divine soit manifestée	29

II. Trois principes qui ne peuvent co-exister avec la grâce.	36
Premièrement : La grâce pure ne tient aucun compte de la culpabilité humaine	37
Deuxièmement : La grâce ne reconnaît aucune obligation humaine	38
Troisièmement : La grâce ne reconnaît aucun mérite humain	39
 III. L'œuvre de la grâce divine en faveur de l'homme.	 46
Premièrement : L'œuvre complète de Christ	46
Deuxièmement : L'œuvre de conviction de l'Esprit	47
Troisièmement : L'œuvre rédemptrice de Dieu	47
Quatrièmement : L'œuvre divine de conservation (ou de préservation)	47
Cinquièmement : L'œuvre divine de délivrance	48
Sixièmement : L'œuvre divine, dans le développement de la vie chrétienne	48
Septièmement : L'œuvre finale et divine de présentation	49
 IV. La grâce de Dieu est souveraine.	 52
 Chapitre 3 – En sûreté dans la grâce	 57
 I. La puissance de Dieu pour garder par grâce est renfermée dans les principes généraux de la grâce.	 60
Premièrement : Il fallait régler toute condamnation que la justice divine pouvait imposer au péché	61
Deuxièmement : Il faut que la question de l' « obligation humaine » soit définitivement réglée.	64
Troisièmement : Il faut que la question du « mérite humain » soit également réglée.	65
 II. La puissance de Dieu pour garder par grâce, se retrouve dans toute révélation où est présentée la vérité que la grâce s'étend aux âges à venir, où elle sera portée à sa consommation.	 66

TABLE DES MATIÈRES

III. La Puissance de Dieu pour garder le croyant par grâce, est manifestée dans les multiples dispositions et garanties qu'Il a prises dans ce but.	67
Premièrement : La Puissance de Dieu	67
Deuxièmement : L'Amour de Dieu	69
Troisièmement : La prière du Fils de Dieu	70
Quatrièmement : La mort expiatoire du Fils de Dieu	71
Cinquièmement : La Résurrection du Fils de Dieu	71
Sixièmement : Le Rôle d'Avocat du Fils de Dieu	72
Septièmement : L'intercession ou le Pastorat du Fils de Dieu	73
Huitièmement : L'œuvre régénératrice de l'Esprit	74
Neuvièmement : L'habitation de l'Esprit chez le croyant	74
Dixièmement : Le baptême de l'Esprit	75
Onzièmement : Le sceau de l'Esprit	76
Douzièmement : La nouvelle alliance en Son sang	77
 Chapitre 4 – La vie sous la grâce	 81
 Préliminaire	 81
 Première section – LA GRÂCE FOURNIT UNE RÈGLE PARTICULIÈRE DE VIE	 87
 I. La vie quotidienne du chrétien doit être dirigée exclusivement par les enseignements de la grâce.	 91
II. La loi est exclue de l'enseignement de Christ sur la grâce.	94
III. La loi est exclue de l'enseignement des Apôtres.	99
IV. L'expérience personnelle de l'Apôtre Paul est une illustration de l'enseignement de la grâce.	100
Premièrement : « Avec les Juifs, j'ai été comme Juif afin de gagner les Juifs »	101
Deuxièmement : « Avec ceux qui sont sous la loi, comme sous la loi, afin de gagner ceux qui sont sous la loi »	102

- Troisièmement : « Avec ceux qui sont sans loi, comme étant sans loi, afin de gagner ceux qui sont sans loi » 103
- Quatrièmement : « Quoique je ne sois point sans la loi de Dieu, étant sous la loi (littéralement : incorporé dans la loi) de Christ » 103

Deuxième section – LES ENSEIGNEMENTS DE LA LOI 105

I. Quant à la signification du mot « loi », tel qu’il est employé dans l’Écriture. 105

- Premièrement : Les dix Commandements 106
- Deuxièmement : Le système tout entier de gouvernement pour Israël dans son pays 108
- Troisièmement : La règle messianique du royaume 109
- Quatrièmement : La volonté de Dieu révélée tout entière à chaque individu ou nation, lorsqu’elle est considérée comme une alliance basée sur les œuvres et réalisée dans l’énergie de la chair 109
- Cinquièmement : N’importe quelle règle de conduite prescrite par les hommes 111
- Sixièmement : Tout principe reconnu en opération 112
- Septièmement : L’ordre de succession inévitable d’une cause à ses effets 112

II. Quant à la relation existant entre la loi et la période de son application. 113

- Premièrement : La loi commença son règne à la montagne du Sinaï 117
- Deuxièmement : Le règne de la loi a pris fin à la mort de Christ 121

III. Quant à l’application de la loi. 122

Troisième section – L’ENSEIGNEMENT DU ROYAUME 125

TABLE DES MATIÈRES

Quatrième section – CONTRASTES ENTRE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOI ET CELUI DE LA GRÂCE 145

I. Ils présentent des systèmes de gouvernement divin sur la terre, indépendants, suffisants et complets. 148

- Premièrement : La ressemblance et la dissemblance entre les enseignements de la loi de Moïse et ceux de la grâce 154
- Deuxièmement : La ressemblance entre les enseignements de la loi de Moïse et ceux du royaume et leur dissemblance 159
- Troisièmement : La ressemblance entre les enseignements de la grâce et les lois du royaume et leur dissemblance 163

II. L'ordre varie quant à la manière dont se suivent la bénédiction divine et l'obligation humaine. 183

III. Ces systèmes différents d'après les exigences de vie qu'ils comportent et les degrés de capacité que Dieu donne. 195

- Premièrement : La loi de Moïse 195
- Deuxièmement : Les lois du royaume 196
- Troisièmement : Les enseignements de la grâce 199

Cinquième section – L'ABOLITION DE LA LOI 215

I. Les instructions formellement écrites, relatives aux enseignements de Moïse et à ceux du royaume sont abolies. 216

- Premièrement : La disparition de la loi de Moïse est l'enseignement explicite du Nouveau Testament 216
- Deuxièmement : L'erreur de mélanger la loi du royaume et les enseignements de la grâce 230

II. L'alliance de la loi, basée sur les œuvres, dans toutes ses applications, qui sont les conditions de la bénédiction et de l'acceptation de la part de Dieu, à cause du mérite personnel, cette alliance donc est abolie.	234
III. Le principe légal qui consiste à dépendre de l'énergie de la chair, au lieu du principe de grâce qui consiste à dépendre de la puissance de l'Esprit habitant dans le croyant, est aboli.	236
IV. Le Judaïsme est aboli.	237
Premièrement : Judaïsme et christianisme considérés comme règle de vie	238
Deuxièmement : Judaïsme et christianisme considérés sous leurs aspects respectifs	238
Troisièmement : Judaïsme et christianisme dans leur rapport personnel avec Dieu	239
Sixième section – LE SABBAT : UNE PIERRE DE TOUCHE	243
I. Le témoignage biblique concernant le Sabbat juif.	246
Premièrement : La période d'Adam à Moïse	246
Deuxièmement : La période de Moïse à Christ	249
Troisièmement : La période représentée par les Évangiles	253
Quatrièmement : La période représentée par les Actes et les Épîtres	255
Cinquièmement : Le sabbat dans la prophétie	261
Sixièmement : Le jour exact	262
II. Le témoignage biblique concernant le jour du Seigneur.	264
Premièrement : La raison de l'observance du jour nouveau	264
Deuxièmement : L'observance biblique du jour du Seigneur	280
III. Quelques erreurs courantes.	295
Premièrement : Que le sabbat subsiste depuis la création jusqu'à la fin des temps	295

TABLE DES MATIÈRES

Deuxièmement :	Que le sabbat a été donné aux Gentils	296
Troisièmement :	Que le Décalogue ne faisait pas partie de la loi et que, par conséquent, le sabbat du Décalogue est encore en vigueur malgré l'abolition de la loi	296
Quatrièmement :	Que le Sabbat juif fut transformé en jour du Seigneur	297
Cinquièmement :	Que le jour du Seigneur devrait s'appeler le sabbat chrétien	297
Sixièmement :	La pratique d'adopter des règles empruntés au Sabbat juif pour suppléer à la précieuse absence de règles pour le jour du Seigneur	297
Septièmement :	Que l'observance complète du sabbat ou du jour du Seigneur, devrait être exigée par la législation d'une ville, d'une province ou d'une nation	298
Septième section – CHRIST, LA SPHÈRE DU CROYANT SOUS LA GRÂCE		299
I. « Vous en Moi ».		304
Premièrement :	Christ est la sphère de la position du chrétien	305
Deuxièmement :	Christ est la sphère des possessions du croyant	310
Troisièmement :	Christ, sphère de la sécurité du croyant	319
Quatrièmement :	Christ, sphère de l'association du croyant	320
II. « Moi en Vous ».		334
Premièrement :	Une nouvelle vie divine	335
Deuxièmement :	Une nouvelle puissance	336
Troisièmement :	Christ en vous, l'espérance de la gloire	347

LA GRÂCE

Chapitre 5 – Conclusion et appel	351
Table des matières	357
Index des passages bibliques	365